



TEXTE ADOPTÉ n° 193
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

16 octobre 2008

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE,

*autorisant la **ratification** de l'**accord** entre la République française et le **Royaume d'Espagne** relatif au bureau à contrôles nationaux juxtaposés de **Biriatou**.*

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 943 et 1160.

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif au bureau à contrôles nationaux juxtaposés de Biriadou, signé à Madrid le 13 novembre 2006, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 octobre 2008.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 943.